

NON CLASSÉ

Les véhicules polluants interdits dans le Grand Paris, sauf en cas de handicap

16 JUIN 2021



Depuis le 1er juin, les véhicules particuliers et utilitaires légers classés Crit'Air 4 ou 5 ne peuvent plus circuler dans la journée en semaine dans la Zone à faibles émissions du Grand Paris sauf exceptions.

Plusieurs exceptions sont néanmoins prévues, notamment en cas de handicap pour les titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention stationnement.

[Plus d'information ici](#)